

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mars à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. LEMAIRE Antoine, Maire.

### Etaient présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, MARTINET, MACADRÉ, CHILD, FERGEAU, SOULIER, VENANT-VALERY  
Mmes, WAITASRECK, BOCK, BRENOT, MARTINET  
formant la majorité des membres en exercice.

### Absent :

M. GRIMPLET qui donne pouvoir à Monsieur MARTINET,  
M. LEGRAND qui donne pouvoir à Monsieur CHILD,  
M. HATTERER

*Monsieur CAMUS est élu secrétaire de séance.*

### Ordre du jour :

1. Approbation du dernier procès-verbal
2. Fiscalité
3. Vote du Budget Primitif 2023
4. Application de la fongibilité des crédits (nomenclature budgétaire et comptable M57)
5. Demande de subventions
6. Achat de matériels
7. Questions diverses

### 1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 16 mars 2023

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

### 2/ Fiscalité : Vote des taux : (délibération n°2023-03-09D)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la base d'imposition fixée par l'état augmente de 7.1%. Il propose de maintenir les taux pour l'année 2023.

Les taux sont les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : .....34.21 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : .....10.00 %

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : .....19.39 %

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de maintenir les taux pour l'année 2023.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

### 3/ Vote du Budget Primitif 2023 : (délibération n°2023-03-10D)

Monsieur MARTINET Christophe, adjoint au maire, présente le budget primitif 2023 de la commune en détaillant les différents chapitres le composant.

Ce budget s'équilibre comme suit :

**Fonctionnement**

- Dépenses : 710 439,45 €
- Recettes : 710 439,45 €

**Investissement**

- Dépenses : 372 055,00 €
- Recettes : 632 482,37 €

Le budget primitif de la commune pour l'année 2023 est adopté à l'unanimité des présents.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

#### **4/ Application de la fongibilité des crédits (nomenclature budgétaire et comptable M57) : (délibération 2023-03-11D)**

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la collectivité a adopté par délibération 2022-05-19D du Conseil Municipal en date du 12 mai 2022 la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

#### **5/ Demande de subventions : (délibération n°2023-03-12D)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de la construction d'une salle en extension du bâtiment de la mairie.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'aides financières de l'état, du département, de la région Grand Est et de la CARSAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention concernant la salle.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

**6/ Achat de matériels :**

Monsieur Le Maire informe avoir reçu différent devis de matériels pour entretenir le village notamment une balayeuse et un désherbeur qu'il présente aux membres du Conseil Municipal.

Des devis sont en cours pour un nouveau tracteur tondeuse.

**7 / Questions diverses :**

- Des devis sont en cours afin de réparer les avaloirs cassés rue de la hache et rue du paradis.
- La commission travaux va étudier différentes solutions afin que le chauffage du cabinet médical soit indépendant, actuellement il dépend de la chaudière de l'école.

**Tour de table :**

- Mme Waitasreck annonce que la brocante aura lieu le 8 mai comme chaque année, des dates de permanences seront mises en place pour les inscriptions.
- M. Camus informe la présence d'un nid de chenille processionnaire sur un arbre de l'école, la CUGR a été informé et a mandaté une entreprise afin de l'enlever.
- M. Child revient sur la randonnée nocturne organisé par l'APEEP qui a été un succès, environ 150 personnes, malgré la pluie, il remercie tous les participants.
- M. Macadré indique que les travaux impasse des Érables sont terminés, l'enrobé est prévu le 11 avril.

Prochain Conseil Municipal prévu le 4 mai 2023.

*La séance est levée à 22h00.*

A. LEMAIRE	N. BOCK	M. BRENOT	R. CAMUS	G. CHILD
S. FERGEAU	J. GRIMPLET ABS	C. HATTERER ABS	G. LEGRAND ABS	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER	C. VENANT- VALERY	A. WAITASRECK